



## **Information aux parents sur les principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.**

Année scolaire 2022-2023

### **Classe SAIS primaire groupe 701 Programme DIP**

#### Principales évaluations

L'évaluation se fait de façon continue selon le plan d'intervention et selon l'évolution et les besoins spécifiques de chaque enfant.

Les résultats inscrits à la section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique, pour l'élève qui suit le programme ministériel établi pour la déficience intellectuelle profonde, doivent être exprimés au moyen d'une cote selon la légende suivante:

- A: L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.
- B: L'élève répond aux exigences fixées pour lui.
- C: L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui.
- D: L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.

Au premier bulletin (20 novembre), nous évaluerons toutes les compétences :

- Agir efficacement sur le plan sensorimoteur
- Interagir avec son entourage
- S'adapter à son environnement
- Exprimer adéquatement ses besoins et ses émotions
- Communiquer efficacement avec son entourage
- S'engager dans des activités de son milieu

Au deuxième bulletin (15 mars), nous évaluerons encore toutes les compétences.

Au troisième bulletin (10 juillet), nous évaluerons encore toutes les compétences.

Certains élèves seront évalués par un bilan en fin d'année. Les résultats inscrits à la section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique, pour l'élève qui suit le programme ministériel établi pour la déficience intellectuelle profonde, et qui concernent le bilan des acquis à l'égard du niveau de développement des compétences doivent être exprimés au moyen d'une cote selon la légende suivante:

- 4: L'élève démontre une compétence assurée.
- 3: L'élève démontre une compétence intermédiaire.
- 2: L'élève démontre une compétence modérée.
- 1: L'élève démontre une compétence émergente.

Le bilan des acquis doit être établi à cinq moments: entre 5 et 8 ans, à 12 ans, à 15 ans, à 18 ans et à 21 ans.